

Comprendre votre facture d'eau

MAIRIE DE ST JULIEN DE PEYROLAS 11 GRAND RUE 30760 ST JULIEN DE PEYROLAS TEL 04 66 50 86 67 FAX 04 66 82 30 60 sigac@saintjuliendepeyrolas.fr		Facture N° 2016-005-002474 Le 02/11/2016 FACTURE ANNUELLE 2016		DELAI DE REGLEMENT Jusqu'au : 31/12/2016		
SURVEILLEZ VOS COMPTEURS REGULIEREMENT AINSI QUE TOUT APPAREIL UTILISANT L'EAU A REMPLISSAGE AUTOMATIQUE (CHASSE D'EAU, GROUPE DE SECURITE)		DGFIP 60 IMPASSE DES ROSEAUX BP 68 30130 PONT SAINT ESPRIT				
30760 ST JULIEN DE PEYROLAS						
<small>Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux. VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-3 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recu en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.</small>						
Réf. Abonnement : A00244		Période facturée : du 01/01/2016 au 31/12/2016				
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	
		1531	1582	51	28/09/2016	
30760 ST JULIEN DE PEYROLAS						
Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
LOCATION COMPTEUR		20,00000	20,00	0,00		20,00
CONSUMMATION EAU	51	1,57000	80,07	0,00		80,07
Acompte EAU	1	-23,55000	-23,55	0,00		-23,55
EAU			76,52	0,00		76,52
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	51	1,00000	51,00	0,00		51,00
Acompte ASSAINISSEMENT	1	-15,00000	-15,00	0,00		-15,00
ASSAINISSEMENT			36,00	0,00		36,00
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	51	0,29000	14,79	0,00		14,79
REDEVANCE MODERNISATION RESEAU	51	0,15500	7,91	0,00		7,91
Acompte LUTTE CONTRE POLLUTION	1	-4,35000	-4,35	0,00		-4,35
Acompte MODERNISATION DES RESEAU	1	-2,33000	-2,33	0,00		-2,33
PRELEVEMENT RESSOURCE EAU	51	0,10000	5,10	0,00		5,10
Acompte Prélèvement Ressource en Eau	1,00	-1,50000	-1,50	0,00		-1,50
AGENCE DE L'EAU			19,62	0,00		19,62
TOTAL			132,14	0,00		132,14
NET A PAYER :		132,14 euros				
<small>Soit un prix de revient de 0,00351 euros par litre</small>						
Agence de l'eau = établissement public de l'Etat percevant cette taxe						
RAPPEL/ IL EST VIVEMENT DECONSEILLE DE JETER LES LINGETTES DANS LES TOILETTES						
A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT						
REGLEMENT DE CETTE FACTURE AU TRESOR PUBLIC DE PONT SAINT ESPRIT		REFERENCES				
- par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC - en espèce au TRESOR PUBLIC 60 IMPASSE DES ROSEAUX BP 68 30130 PONT SAINT ESPRIT		SJDJ REGUL 2016 Numéro 2016-005-002474 Echéance 02/12/2016 NET A PAYER 132,14 euros				
		Coll 253 253 Clé1 2 Clé2 L				

Vérifiez les données mentionnées dans l'entête de votre facture.
En cas d'anomalies, merci de prévenir le service de l'eau.

Ce montant est calculé en additionnant la location du compteur à la consommation d'eau et en retranchant l'acompte déjà versé pour cette rubrique.

La part de l'assainissement de votre facture est diminuée de l'acompte déjà versé pour cette rubrique.

L'index mentionné est celui relevé par les agents municipaux.

Les taxes "Lutte contre la pollution", "Modernisation des réseaux" et "Prélèvement ressources en eau" sont fixées par l'Agence de l'eau. La tarification est fixée par cet organisme

Le règlement de la facture doit être, impérativement, adressé au trésor public et non à la mairie !